

ARR-2024-067

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A Madame Marion GEAY  
RESPONSABLE DU SERVICE ACCUEIL-COMMUNICATION DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 28 et 29,

Vu le tableau des effectifs et l'organigramme du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 28 avril 2023 portant délégation de signature aux responsables de service du Centre de Gestion,

Considérant que pour une gestion efficace des services, le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée doit déléguer sa signature à des responsables de service dans le cadre du fonctionnement quotidien des services,

Considérant que l'intéressée exerce effectivement des fonctions de responsable de service,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, délégation de signature permanente est donnée à Madame Marion GEAY, responsable du service Accueil-Communication, pour signer les documents suivants :

- 1/ réponses aux demandes de renseignement d'ordre général,
- 2/ ordres de mission et demandes de remboursement pour les agents placés sous leur responsabilité,
- 3/ engagement des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un montant maximum de 1000 € HT par opération comptable,
- 4/ certification de liquidation des dépenses et des recettes et service fait.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion GEAY, la délégation qui lui est consentie, sera exercée par :

- Madame Odile GAUDIN, Directrice Générale des Services,
- Monsieur Franck ROY, Directeur Général Adjoint, en l'absence de Madame Odile GAUDIN.

**Article 3** : L'arrêté n° ARR-2023-019 en date du 28 avril 2023 est abrogé.

**Article 4** : La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Vendée et notifié à l'intéressée.

Fait à La Roche-sur-Yon  
Le 1<sup>er</sup> octobre 2024

**LE PRESIDENT,**



**Eric HERVOUET**

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en préfecture le - 2 OCT. 2024

De l'affichage et la publication sur le site Internet de la Maison des Communes le - 2 OCT. 2024

De la notification à l'intéressée le 01/10/2024

